

Le Belli...mot

Express



Confédération des syndicats nationaux



Syndicat Soutien Scolaire Bellimont

Année 2014, Numéro 1
Parution : Mars 2014

Campagne de valorisation des employés(es) des services publics



Dans chacun de vos établissements, vous avez reçu de la publicité (affiches) venant de la CSN. L'objectif de celle-ci est de faire prendre conscience au grand public que les services publics auxquels ils tiennent, reposent essentiellement sur un personnel dévoué et qualifié qui doit être mieux reconnu.

Par cette occasion, le Syndicat Soutien Scolaire Bellimont désire en profiter pour vous dire **MERCI** pour tout le travail de qualité que vous effectuez quel que soit votre corps d'emploi. D'ailleurs nous avons écrit un petit mot à votre attention sur le site.

Dire **MERCI** à quelqu'un est un geste si simple...

Depuis janvier dernier, la CSN fait une campagne pour dire **MERCI** à tous les employés(es) des services publics. Vous pouvez la suivre sur : <http://merciavous.org/>

Sur ce site, vous pourrez y voir la vidéo qui a été réalisée pour la campagne et vous pouvez même en profiter pour dire **MERCI** à quelqu'un ou un groupe de personnes qui font un excellent travail dans les services publics.



CARRA – Rachat de périodes de mises à pied temporaires

Nous souhaitons porter à votre attention une récente décision arbitrale qui accorde **à une personne salariée régulière le droit de racheter des périodes de mises à pied temporaires**. Cette décision pourrait ouvrir pour toutes les personnes salariées régulières dont **le poste est à caractère cyclique** une possibilité de rachat pour les périodes de mise à pied. Nous vous informons toutefois que la CARRA fera appel de cette décision.

Si vous êtes concernés et que vous souhaitez faire une demande de rachat pour ces périodes, vous pouvez le faire dès maintenant à l'adresse suivante:

http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/formulaire/formulaires_rachat.htm

La seule condition pour effectuer une demande de rachat est de le faire avant la retraite. Le rachat de ces périodes inclut la part employé ainsi que la part employeur. Le coût du rachat varie selon l'âge et le taux de salaire de la personne au moment de la demande de rachat. Sur le site de la CARRA, il y a un outil de calcul qui permet d'avoir une idée approximative du montant que peut représenter un tel rachat de périodes. Il n'y a pas urgence de procéder à une demande de rachat, sauf pour une question de coût, puisque la personne peut toujours présenter une demande juste avant de faire sa demande de retraite. Le coût du rachat pour des années antérieures peut être très élevé. Vous devrez faire votre propre analyse afin de déterminer s'il est opportun de procéder à un tel rachat.

Si vous souhaitez racheter, en tout ou en partie, vous devez vous attendre que la CARRA rejette votre demande étant donné qu'elle en appellera de cette décision. Il vous faudra effectuer une demande de réexamen de la décision de la CARRA selon la procédure qui apparaît sur le site Internet de la CARRA.

Ces renseignements qui vous sont fournis sont validés par les services des relations de travail de la CSN.

Journée de la femme



Le 8 mars, c'est une journée pas comme les autres...C'est le jour magique où l'on rend hommage à toutes les femmes du monde. Cette journée internationale est l'occasion de faire le point sur la condition des femmes, l'égalité des sexes, mais aussi de regarder au-delà de nos frontières et d'approfondir notre réflexion concernant les avancées futures.

Vous recevrez, dans chaque établissement scolaire, des outils de promotion (collants, affiches, etc.) pour souligner cette journée sous le thème : *«Des clés à la portée de toutes»*

Nous souhaitons à toutes les femmes une magnifique journée !

Page Facebook

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la FEESP-CSN possède maintenant sa page Facebook. Voici le lien pour vous y rendre :

<https://www.facebook.com/feespcsn>

Nous vous invitons à cliquer **J'aime**. De plus, pour recevoir toutes les nouvelles de la fédération, assurez-vous de cliquer sur **S'abonner** ainsi que sur **Recevoir des notifications**, dans le menu déroulant de **J'aime**. Nous vous invitons également à **partager** la page **Feesp-Csn** via votre page Facebook personnelle.



Saviez-vous que...?

À chaque parution du journal, nous incluons une chronique *Saviez-vous que...?* qui éclairera ou informera sur des clauses moins connues de la convention collective ou bien sur des mesures existantes qui pourraient être utiles dans le cadre de votre travail. Ce mois-ci :

Compensation pour stagiaire

Si vous avez reçu ou recevrez un(e) stagiaire, vous avez droit à une compensation monétaire ou en temps. Pour recevoir celle-ci, vous devez compléter le formulaire DRH-106 qui se trouve sur le Portail de la commission scolaire. Vous vous rendez sur les services des ressources humaines / Programme d'accompagnement / Soutien / DRH-106 Compensation stagiaire.



Semaine de relâche

Que vous soyez au travail ou en vacances durant celle-ci, nous vous souhaitons une bonne semaine de relâche!



Bureaux syndicaux

Nous désirons vous informer que le bureau principal du syndicat est à l'école St-Thomas de Montmagny et que depuis janvier dernier, nous avons un 2^e bureau qui se trouve à l'école secondaire La Rencontre de St-Pamphile. Les coordonnées pour nous rejoindre sont les mêmes pour les deux endroits et elles sont énumérées plus bas.

Nous tenons à remercier la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de sa collaboration.

Questions ou besoin d'information?

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement ou si vous désirez une rencontre. Nous sommes là pour vous!

Nos coordonnées sont les suivantes :



418 248-7934



(sans frais) 1-877-248-7934



418 241-9216



418 248-7950



Site web

ssbellimont@globetrotter.net

<http://ssbellimont.wordpress.com/>